



## RAPPORT DE COMMISSION AU CONSEIL COMMUNAL

### **Objet : Budget 2018 - préavis 23/17**

Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs,

Conformément à l'article 105 du règlement du Conseil communal, la Commission de gestion et finances est chargée d'examiner et de rapporter sur le budget.

Notre commission a rencontré tout d'abord le municipal des finances ainsi que le boursier communal pour une présentation générale du budget, puis chacun des municipaux pour répondre aux questions relatives à leur dicastère, ce dont nous les remercions.

Le rapport se présente sous la forme de tableaux regroupant des questions comptes par comptes, ainsi que les réponses municipales, accompagnés de commentaires de la commission.

\*\*\*

### **Introduction générale au budget**

Lors de la séance d'introduction, le municipal des finances a relevé ce qui suit :

Les prévisions relatives au niveau des impôts sur le revenu ont été adaptées. Les prévisions sur les impôts fluctuants (successions, droit de mutation, donations, etc.) n'ont pas changé, la Municipalité préférant rester dans la prudence et se baser sur la moyenne des dernières années. Alors que la population moudonnoise a augmenté, le montant de l'impôt par habitant est en baisse. Ce tassement est confirmé par le Canton.

Une attention toute particulière a été apportée à la maîtrise des charges, en particulier celles du personnel. Diminution de l'effectif au greffe (- 0.3 ETP = collaborateurs équivalent plein temps), suite à la nomination d'une cheffe de bureau à la Police, le 20% de secrétariat assuré anciennement par M. Imeri a été supprimé. Suite à des départs, un ETP ne sera pas remplacé à la voirie, ce service étant dorénavant fusionné avec celui des forêts. Il y a aussi une diminution de charges dans la conciergerie. Cette baisse de CHF 47'550.- par rapport au budget 2017 peut sembler peu importante, mais elle est à mettre en rapport avec l'engagement d'un concierge à 100% pour le collègue du Fey (6 mois en 2018), ainsi que le versement des annuités au personnel et de l'augmentation due à l'IPC.

Dans les dicastères, on trouve des augmentations liées à la caisse de pension et de prévoyance. En effet, tout le personnel, hormis la Municipalité ainsi que le personnel payé à un salaire horaire, a été affilié à la CIP, dont la cotisation patronale est plus élevée que celle prévue par l'Axa. En contrepartie, elle offre de meilleures prestations.

Au cours de ces dernières années, les décomptes finaux de la péréquation intercommunale se sont toujours soldés positivement pour la commune de Moudon, mais avec des écarts toujours moins importants par rapport aux comptes budgétisés. Les divers éléments entrant dans le calcul péréquatif étant complexes et variés, une provision pour les risques découlant d'une baisse possible du produit de la péréquation est budgétisée.

\*\*\*

## 1. Administration générale

Compte + intitulé	Question	Réponse Municipale
100.3012.00 Salaire du personnel auxiliaire	A quoi sert ce montant ? S'agit-il d'une simple réserve ?	Il s'agit d'une estimation pour le travail de la secrétaire de la commission de recours en matière d'impôts. Il y a encore beaucoup de recours d'entreprises sur la taxe déchets.
100.3185.00 Honoraires, études et expertises	Pourquoi cette augmentation ? Cette rubrique concerne quels aspects de l'administration générale ? Pourquoi des honoraires apparaissent dans deux rubriques ?	Il s'agit d'une estimation faite en regard des frais courant 2016/2017 pour répondre à des litiges, ou pour des mandats d'appui d'experts à la Municipalité. En 2018, il faudra prévoir une aide pour établir le règlement du personnel et le règlement de police, peut-être aussi celui de l'eau. En ce qui concerne les expertises, il faudra compter sur des mandats relatifs à l'aménagement de la gare, au stationnement, une expertise pour Agropôle, etc...
100.3185.01 Honoraires et frais de justice	Pourquoi cette augmentation ? Cette rubrique concerne quels aspects de l'administration générale ? Pourquoi des honoraires dans deux rubriques ?	Il s'agit ici de frais de justice et d'honoraires d'avocats pour litiges en cours.
110.3193.00	Que sont ces « institutions de droit privé » ?	Le montant le plus important est CHF 7500.- pour les cotisations à l'Union des communes vaudois, au Développement économique vaudois et diverses associations comme par exemple celle sur les infrastructures communales, qui organise des cours fort utiles, avec un rabais de 50% pour les membres.
160.3199.00 Frais divers de promotions et d'exposition	Pourquoi mettre dans cette rubrique une subvention supplémentaire pour les Brandons ?	Estimation des frais d'une opération spéciale. Moudon va se déplacer en février pour servir le papet vaudois à Bellinzona, en collaboration avec l'office du tourisme qui ira sur place faire de la promotion touristique
170.3653.03 Subvention Cédric Althaus rallye automobile	Quels sont les critères qui permettent d'accorder une aide individuelle ?	L'intéressé a fait une demande personnelle depuis qu'il a commencé à faire de la compétition. C'est un excellent ambassadeur de Moudon, champion suisse de rallye. Ce montant représente 1% du budget de sa saison. Le blason de la Commune figure sur le toit de son véhicule, il s'agit plutôt d'un sponsoring que d'une aide.
195.GED	Pourquoi rien n'est prévu pour la formation ? Des cours sont-ils compris dans le 190.3091.00 ?	La formation étant souvent intégrée au prix global des projets, un montant de CHF 2'000.- est compris dans le compte 195.3185.00.

### Commentaires

La COGEFIN a apprécié les comptes détaillés en ce qui concerne les rubriques dons, aides et subventions casuels dans le cadre de la culture et des sports.

**150.3653.07 – Bibliothèque communale :** la COGEFIN a demandé des précisions sur les finances de la bibliothèque. Les cotisations des abonnés représentent un montant de CHF 3'610.-, d'autres recettes se montent à CHF 5'328.-. Etant donné que les cotisations sont plus élevées (CHF. 40.- pour un adulte, 20.- pour un étudiant et 10.- pour un enfant) que dans les autres communes du canton (les prix relevés vont de la gratuité à CHF 25.-), on peut se demander si elles ne sont pas un frein pour les personnes à bas revenus. Peut-être y aurait-il une réflexion à faire.

\*\*\*

## 2. Finances

Compte + intitulé	Question	Réponse Municipale
200.3185.00 Honoraires et frais d'expertise	Que recouvre ce montant (expertises et procès dans le dicastère ?)	Il s'agit des honoraires de notre fiduciaire pour la révision des comptes et autres conseils et démarches durant l'année.
210.3184.00 Frais de contentieux et de poursuite	Certes une diminution des charges de quasi 50%, mais à quel prix humain quand on connaît les pratiques des entreprises de recouvrement ? Explications requises.	D'un point de vue strictement financier, cette manière de faire nous permet d'économiser des coûts sur les frais de procédures, mais également de maintenir (voir baisser) le nombre de ETP employés au service de la bourse. Du point de vue humain, nous nous sommes assurés de l'éthique avec laquelle travaille cette entreprise qui favorise plus la recherche de solutions avant le recours aux procédures de recouvrement. De plus le contrat est résiliable en tout temps. D'un point de vue processus, les créances ne seront transmises à notre mandataire qu'après deux rappels restés infructueux.
210'410'00 taxes patentes boissons & tabacs	Pourquoi un budget 2 fois moins élevés que le montant des produits 2016 ?	En 2016 il y a eu deux taxations et le commentaire suivant figure dans les comptes 2016 : « La modification de la LADB confie au canton l'encaissement de la taxe qui est ensuite ristournée en partie à la commune. Précédemment, la commune encaissait directement la taxe auprès des exploitants, mais avec une année de retard. Le canton taxe l'année en cours. Cette année, il y a donc exceptionnellement l'équivalent de deux périodes dans les comptes. »

\*\*\*

## 3. Domaines et bâtiments

Compte + intitulé	Question	Réponse Municipale
310.3141.00 Entretien fermes communales	Compte tenu du commentaire, il n'est prévu d'allouer « que » 12'000.- pour l'entretien des fermes. Est-ce suffisant ?	Le montant a été estimé en fonction des entretiens courants 2016 et les perspectives 2017 (dépensé à fin octobre CHF 9'639.-). Les gros travaux feront l'objet de préavis.
350.3141.00 Entretien Hôtel de Ville	Changement du plafonnier de l'ascenseur : CHF. 5'000.- ! N'y a-t-il pas un zéro de trop ?	Cela comprend le plafonnier pour CHF 2'000.-, ainsi qu'un rafraîchissement (moquette, parois) de la cabine pour le solde, qui sera effectué par du personnel communal.

### Commentaire

**357.4271.01 – Produits des loyers (militaires et divers)** : la COGEFIN s'inquiète de la très faible rentabilité de la caserne, louée six semaines par an (CHF. 2'500.- mens, soit le rendement d'un 4-5 pièces).

La Municipalité n'a pas attendu la question de la COGEFIN pour parvenir aux mêmes conclusions, et il est clair que ce bâtiment a un potentiel en volumes pour être mieux valorisé. L'intendant des bâtiments a réalisé un rapport qui est en cours d'étude à la Municipalité, les conclusions seront communiquées au conseil communal en temps voulu.

\*\*\*

#### 4. Travaux

Compte + intitulé	Question	Réponse Municipale
410.3011.00 Traitements	Combien de temps vont-ils travailler ensemble et combien cela va-t-il coûter ?	Il est planifié un mois pour effectuer le transfert de connaissance. L'estimation du coût est inférieure à CHF 5'000.- pour ce compte.
430.3163.00 location de machines, outillage...	Commentaire : cette machine est prévue pour désherber quelle surface ?	Depuis plusieurs années, le service de voirie promeut un entretien différencié des espaces publics cherchant à limiter l'emploi de produits chimiques. Cette location va nous permettre de tester 4 machines pendant 1 semaine pour effectuer le désherbage.
440.3146.00 entretien arbres urbains	Ce travail sera effectué par notre service forestier ou une entreprise privée ?	Ce montant concerne des coûts externes de marchandise et prestations de tiers (location de nacelle par exemple).
450.3091.00 Frais pour la formation professionnelle	Qui va suivre cette formation, combien d'heures, et les avantages pour la commune ? Une convention sera-t-elle conclue en cas de démission ?	Notre responsable déchetterie va suivre une formation de responsable de déchets et recyclage dispensée par COSEDEC. C'est une formation sur 12 jours (6x2 jours), certifiée par un diplôme. La gestion des déchets se professionnalise et se complexifie. Le personnel doit disposer de compétences variées et pointues (léislation, filière, relationnelles, etc.) pour répondre aux mieux à la population et aussi pour comprendre les enjeux plus larges de la gestion des déchets. La convention sera discutée avec l'intéressé dès adoption du budget 2018.
450.3185.00 Honoraires admin et frais d'expertise	En quoi cela consiste-t-il ?	A moyen terme, nous devons conduire une petite étude sur l'organisation de notre déchetterie, contrôle des accès par exemple ou organisation de l'enlèvement des bennes. Ce montant est prévu pour ce genre de cas.
450.3188.08 Déchets bois	Pourquoi cette augmentation ?	Selon le commentaire en regard du compte, l'imputation des coûts de collecte et de traitement seront imputés dans ce compte dès 2018 alors que seuls les frais de collecte étaient imputés dans ce compte précédemment.
450.3199.08 réduction récupération impôt préalable	Expliquer le commentaire...	La part du compte déchetterie financée par l'impôt est soumise à TVA (sur la perte du compte déchetterie, on est tenu à payer de la TVA = une sorte d'incitation pour les collectivités à se conformer au principe du « pollueur / payeur » qui sous-entend que l'on ne doit pas faire d'excédent de recettes ou de pertes sur ce compte). Si l'on arrive à réduire la part financée par l'impôt (= l'excédent de charges) et donc la TVA, la part de récupération de la TVA (appelée impôt préalable) diminue aussi. En résumé, ce chapitre comptable étant affecté et soumis à la TVA, les pertes financées par l'impôt (ménage communal) donnent lieu à une diminution de la récupération de la TVA sur les factures de nos fournisseurs. La perte financée par l'impôt diminuant, la diminution de la récupération de la TVA est également moins importante.

## Commentaires

**450.4342.00 – Taxe forfaitaire déchets urbains** : la COGEFIN a souhaité une explication sur le mécanisme et savoir les raisons poussant à accorder une baisse plus faible aux jeunes  
La diminution des charges du compte permet selon les calculs établis et le tableau mis en ligne par l'UCV de réduire la taxe personnelle. Cependant, il faut être conscient de la difficulté d'établir ces estimations, une partie du budget est entre nos mains mais nous sommes également tributaires des fluctuations sur le marché mondial. A l'heure où ces lignes sont rédigées, la Chine vient d'annoncer la fermeture de ses frontières pour le marché des vieux papiers et cartons, les prix sont donc annoncés à la baisse pour 2018. De même, l'introduction de la taxe au sac en Valais a une influence sur le prix du bois déchiqueté (utilisé jusqu'ici comme carburant par la SATOM) d'abord dans le périmètre concerné mais qui peut ensuite se propager dans le reste des périmètres.  
De plus, la Municipalité est tenue par la loi sur la gestion des déchets et le règlement communal de fixer une taxe couvrant les coûts effectifs. La diminution est moins importante pour les jeunes pour des raisons d'arrondi (taxe de CHF 58.50 sans arrondi, donc différence de CHF 1.50 par contribuable jeune). Cela ne paraît pas significatif à la Municipalité.

\*\*\*

### 5. Instruction publique et cultes

La COGEFIN a souhaité faire le point sur les changements intervenus et à venir dans le cadre des bâtiments scolaires.

Ceux-ci restent pour l'instant propriétés de la Commune. Le Collège du Fey et la nouvelle salle de gym seront quant à eux gérés par l'AIMSLE, ce qui induira une augmentation des charges car l'association les facture aux communes. Le service de conciergerie sera assuré par la Commune et sera facturé à l'AIMSLE.

La COGEFIN a remarqué que plusieurs postes dépendant de ce dicastère émargent dans d'autres rubriques comptables, à l'administration générale, aux domaines et bâtiments et au service social, et souhaite qu'ils soient si possibles regroupés, ce qui est prévu. Il n'est pas certain que cela soit possible pour tous les postes.

\*\*\*

### 6. Police

Compte + intitulé	Question	Réponse Municipale
610.3091.00 Cours de formation	De quels cours s'agit-il ?	Mise à niveau cantonale pour ASP. Journée sur LADB, naturalisation, parfois à Savatan.
610.4359.99 Prestations factures acquittées	Pourquoi cette augmentation ?	Foire agricole, Brandons, manifestations en général : facture du travail des ASP.
610.4363.00 Frais facturés à des tiers	De quoi s'agit-il ?	Vente des macarons (permissions Ladb)
611.3011.00 Traitement patrouilleurs scolaires	Pourquoi avoir passé par le compte du personnel intérimaire pour un engagement ?	Un patrouilleur est payé par un plan social, la commune reçoit une facture et l'AIMSLE rembourse.

\*\*\*

### 7. Service social

Compte + intitulé	Question	Réponse Municipale
710.3011.01 Traitement animateurs jeunes	Pourquoi cette augmentation ?	Les animateurs font parfois des heures supplémentaires, et la LOJE est ouverte le samedi.
710'3170'00 Frais conférence et	Merci de détailler Le contenu des 3 activités /	Conférences avec Pro-Senectute Info Senior : Le municipal prend l'initiative de faire

activités diverses	prestations prévues Qui va s'en charger ?	des conférences pour les seniors. Il s'agit de frais annexes, de représentation. Site internet « mémoires vivantes » développé avec Cumpanis, projet « intergénérationnel » Murs tagués après le Tunnel (Migros, Bessa) Un graffeur connu s'occupe du projet Le mur appartient au Canton qui a donné son autorisation
--------------------	--	---

### Commentaire

**710'3170'00 - Frais conférence et activités diverses** : si la COGEFIN trouve que ces projets sont à la base de bonnes idées, les explications fournies sur leur réalisation future ne l'ont pas convaincue. Ainsi nous ne sommes pas renseignés sur l'ouverture du projet « graffitis », notamment sur le nombre de jeunes qu'il pourrait concerner. Le projet « mémoires vivantes » est relié à une association qui a prévu de prendre des photos, des enregistrements et de faire un site internet, mais n'a aucune compétence en sciences historiques. De plus, elle a trouvé curieux que le Municipal de l'enfance, jeunesse et infrastructures scolaires n'en ait pas été tenu au courant jusqu'ici. La COGEFIN espère dès lors que ces projets seront étudiés et avalisés par la Municipalité avant le versement du premier centime.

\*\*\*

### 8. Services industriels

Compte + intitulé	Question	Réponse Municipale
810.3185.01 Frais d'étude	De quoi s'agit-il ?	Il s'agit du montant destiné à réactiver et finaliser le plan directeur de l'eau, nécessaire pour établir le calcul du prix de l'eau

### Commentaire

**830 – Service du gaz** : L'excédent de produit acceptable selon les critères en vigueur dans la branche se situe à 6%-7% (parties transport et énergie confondues). La Commune respecte donc ces normes.

\*\*\*

Comme annoncé, la Commune augmente singulièrement ses investissements, passant d'un montant de CHF 3'360'000.- en 2016 à CHF 5'205'000.-. Les principaux chantiers sont le réaménagement du centre-ville, la réfection du Pont St-Eloi ainsi que le réservoir du Chalet du Mont. D'un autre côté, nous pouvons constater que l'effort pour contenir les charges se poursuit. Certes celles-ci ont augmenté de CHF 812'317.- par rapport au budget 2017, mais reste moins élevées de CHF 1'324'324.- que le montant total des charges apparaissant sur les comptes 2016. Verre à moitié plein ou verre à moitié vide, un excédent de produits de CHF 871.30 est prévu, l'équilibre est quasi parfait.

Relevons également l'excellente collaboration entre la COGEFIN et la Municipalité. La brièveté de ce rapport en témoigne, en effet, un budget soigneusement documenté n'appelle que peu de questions et commentaires.

Pour conclure, la COGEFIN à l'unanimité, vous invite, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers à accepter la conclusion suivante :

## LE CONSEIL COMMUNAL DE MOUDON

- vu le préavis municipal n° 23/17
- ouï le rapport de la commission de gestion et des finances (COGEFIN),
- attendu que ce préavis a été porté régulièrement à l'ordre du jour de la présente séance,
  
- adopte tel que présenté le budget 2018 de la Commune de Moudon présentant un excédent de revenus de CHF. 871.30
- prend acte du plan des investissements pour l'année 2018.

Moudon, le 24 novembre 2017



La Présidente  
Sylvie Freymond

La commission est composée de Mmes Ombelli, Demierre et Freymond ainsi que MM. Piguet, Pereira, Lohner, Goy, Ikitepe et Isufi.